

Le bâtiment routier du col de Montgenèvre (Hautes-Alpes) : fouille archéologique et patrimonialisation d'une traversée alpine

Philippe Leveau, Patrick Reynaud

▶ **To cite this version:**

Philippe Leveau, Patrick Reynaud. Le bâtiment routier du col de Montgenèvre (Hautes-Alpes) : fouille archéologique et patrimonialisation d'une traversée alpine. Gallia - Archéologie des Gaules, 2016, Stations routières en Gaule romaine, 73 (1), pp.119-132. 10.4000/gallia.506 . hal-01474652

HAL Id: hal-01474652
https://hal.science/hal-01474652

Submitted on 7 Jan 2020

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - NoDerivatives 4.0 International License

Le bâtiment routier du col de Montgenèvre (Hautes-Alpes)

Fouille archéologique et patrimonialisation d'une traversée alpine

Philippe Leveau et Patrick Reynaud

Mots-clés. *Station routière, col alpin, sanctuaire,* via Domitia, itineraria adnotata.

Résumé. *En 2010, une opération d'archéologie préventive a mis au jour l'angle sud-ouest d'un bâtiment d'époque romaine organisé autour d'une cour à portique. Son plan, qui le rapproche des bâtiments d'accueil des cols du Petit et du Grand-Saint-Bernard, sa proximité avec la voie romaine et un sanctuaire monumental permettent de l'interpréter comme étant destiné à l'accueil des voyageurs passant par le col. La publication de cette fouille est l'occasion de dresser un état des lieux des découvertes archéologiques effectuées sur le col. Étendu à la question de la circulation routière dans la province des Alpes Cottiennes, ce bilan met en évidence les effets du processus de patrimonialisation qui fait de ce col le point de départ de la voie Domitienne. Il en suggère une relecture.*

The roadside buildings of the Montgenèvre Pass (Hautes-Alpes). Archaeological digs of a and heritage recognition of an Alpine crossing

Keywords. *Roadhouse, Alpine pass, sanctuary,* Via Domitia, itineraria adnotata.

Abstract. *In 2010, a preventive archaeology operation uncovered the southwest corner of a building from the Roman era that was set around a courtyard portico. Its layout, which approximates that of the hostels to be found in the Little and Great St Bernard passes, and its proximity to a Roman road and to a monumental shrine, suggest that it was used to accommodate those travelling through the pass. This publication provides an opportunity to take stock of the archaeological discoveries made in the pass. Extending to an exploration of the question of road traffic in the province of the Cottian Alps, the article highlights the effects of the heritage process that makes this pass the starting point for the* Via Domitia*, and proposes a re-interpretation.*

Translation: Anna Nemanic

Culminant à 1 854 m, le col de Montgenèvre est le plus bas et le plus commode des cols assurant le passage de la voie romaine qui reliait l'Italie à la Gaule. Son histoire récente a été marquée par une alternance d'ouvertures et de fermetures au rythme des conflits territoriaux qui accompagnèrent la constitution des nations. Avant l'époque moderne, le col ne correspondait à aucune limite administrative ou politique séparant les deux versants des Alpes. En 1713, le traité d'Utrecht instaura une frontière d'État entre le royaume de France et le duché de Savoie qui passait par la ligne de partage des eaux et coupa en deux les communautés des Escartons du Dauphiné dont le col assurait autrefois l'unité. Au lendemain du dernier conflit européen, dans le projet ALCOTRA d'une Europe latine fondée sur la coopération entre les régions, les régions italienne du Val d'Aoste et française de Rhône-Alpes avaient développé une « archéologie sans frontières » qui, entre 2000 et 2006, proposait de restaurer l'identité de territoires transfrontaliers. Dans ce contexte, les deux cols du Grand et du Petit-Saint-Bernard bénéficièrent des programmes communautaires Interreg intitulés *Alpis Graia* et *Alpis Poenina*, du nom que les cols portaient dans l'Antiquité. Ils occupaient une position centrale dans la construction des entités territoriales qu'ont été les provinces romaines des Alpes Pennines et des Alpes Grées qui leur doivent leur nom.

Le col de Montgenèvre avait joué le même rôle dans une province des Alpes Cottiennes dont les limites étaient héritées du royaume de Cottius dont Strabon situe les limites à l'est, sur la Doire, à *Okelos* (Chiusa), à l'aval de Suse, et, à l'ouest, sur la Durance, à *Eburodunum*, à l'aval de Briançon (Strabon, *Géographie*, IV, 1-3). Mais, dans le domaine archéologique, il n'a pas bénéficié d'une attention analogue. C'est donc, à défaut d'un programme *Alpis Cottia*, aux fouilles archéologiques réalisées par l'Inrap entre 2010 et 2013 que l'on doit des données archéologiques sur la voie et sur les établissements romains établis au passage de la chaîne. Une mise en commun des connaissances acquises par l'un de nous dans l'archéologie

de la montagne (Leveau 2006), plus particulièrement dans le programme *Alpis Graia*, et par l'autre dans la fouille d'un bâtiment au col de Montgenèvre (Reynaud dir. 2013) nous permet d'exploiter des données collectées sur des surfaces modestes pour restituer sur ce col un bâtiment routier d'un plan analogue à ceux du Grand et du Petit-Saint-Bernard. Complétée par l'exploitation de données épigraphiques anciennement connues, une inscription, dont un fragment a été retrouvé, et les indications de distances portées sur deux bornes milliaires languedociennes, cette opération apporte des données factuelles sur la politique routière romaine dans les Alpes du Sud.

LE COL DE MONTGENÈVRE

Trois cols sont susceptibles d'avoir assuré le franchissement de la voie romaine reliant *Brigantium* (Briançon, Hautes-Alpes) à *Segusio* (Suse, Italie) : ceux de l'Échelle, de Thures et de Montgenèvre. Ce dernier présentait moins d'avantages que le premier, plus bas, mais au versant italien raide et instable, et que le second, dont le versant italien est plus commode, mais l'altitude plus élevée. Le Montgenèvre s'est imposé.

FRANCHISSEMENT DES ALPES DU SUD

Sur le gobelet n° 3 de Vicarello et sur la *Table de Peutinger*, le franchissement est désigné par une position géographique : *Summae Alpes* et *in Alpe Cottia*. Sur les trois autres gobelets de Vicarello, les plus anciens des itinéraires routiers romains, la position du col correspond au toponyme *Druentium*, *Druentio* et *Gruentia* qui en est une déformation. Mais il n'est nommé, entre Suse et Briançon, ni sur l'*Itinéraire d'Antonin* [1], ni sur l'*Itinéraire de Bordeaux à Jérusalem*.

C'est ce col que les armées romaines empruntent, probablement celles de la conquête de la Transalpine, celles que conduisent Marius en 104 contre les Cimbres et les Teutons, Pompée qui, en 77, « se fraye dans les Alpes un chemin plus facile qu'Hannibal (Salluste, *Histoires*, II, 98), et, à coup sûr, César en 58 (*Guerre des Gaules*, I, 10, 3) (Chevallier 1997, p. 194). Les longues opérations conduites par Octavien et ses généraux dans les Alpes ont pour objectif de mettre un terme à l'obligation de traiter avec les peuples qui entretiennent et contrôlent les passages. L'achèvement de la conquête, dont le trophée des Alpes à La Turbie est le symbole, permet la création de la voie littorale, la *via Iulia Augusta* qui prolongeait la *via Aurelia* vers l'ouest et vers une Gaule ralliée à Rome et un Occident pacifié. En effet, jusqu'à la fin des opérations militaires dans les Alpes que célèbre le trophée de La Turbie, la route littorale était rendue impraticable par la menace des Ligures insoumis.

Alors que la résistance opposée par les Ceutrons de la vallée d'Aoste, qui commandaient l'accès aux cols du Grand et du Petit-Saint-Bernard, a eu pour conséquence l'élimination de ce peuple et l'implantation d'une colonie, le roi Cottius qui



Fig. 1 – *Vue du col de Montgenèvre depuis la vallée de la Durance (cliché : Chr. Hussy, SRA PACA).*

contrôlait le passage par la Doire Ripaire est entré, après sa défaite, dans la clientèle d'Auguste. Roi pour ses sujets, allié et ami de l'empereur, il s'est vu confier sous le nom de Marcus Iulius Cottius la partie des Alpes qui porte ensuite son nom. La dédicace de l'arc érigé à Suse en 9-8 av. J.-C. (*CIL* V, 7231) nous apprend qu'il en est le *praefectus civitatium*. À ce titre, il « ouvrit au travers des vieilles Alpes, ces routes si commodes qui en abrègent le trajet » [2]. Ses descendants assurèrent la même fonction jusqu'à la création de la province procuratorienne des Alpes Cottiennes au décès de Donnus, le dernier d'entre eux, en 63. À partir de l'époque de Claude, quand Rome se lance à la conquête de la Bretagne et des régions rhénanes, le Montgenèvre perd de son importance au profit des deux cols du Grand-Saint-Bernard (*Alpis Poenina*) et du Petit-Saint-Bernard (*Alpis Graia*). Ces deux cols sont à une altitude nettement plus élevée : ils culminent, le premier à 2 473 m et le second à 2 188 m. Mais leur franchissement permettait aux courriers de relier directement Rome aux provinces du Nord-Ouest (Wiblé 2008a). Comme l'avait bien montré D. Van Berchem, « la soumission des peuples alpins, accomplie par étapes au temps d'Auguste, n'entraîna pas de changement immédiat sur la carte des routes de la région considérée [...], mais bien la conquête de la Bretagne entreprise sous le règne de l'empereur Claude. C'est alors que militaires et ingénieurs se mirent au travail pour aménager une voie presque droite tracée du col du Grand-Saint-Bernard au port de Boulogne sur la Manche » (Van Berchem 1987, p. 50).

Le col de Montgenèvre ne disparaît pas pour autant de l'histoire militaire de Rome. Le passage par ce col apparaît à l'occasion d'épisodes de troubles, lors de la descente de Vitellius vers l'Italie (Tacite, *Histoire*, I, 66) et surtout à la fin de l'Antiquité quand les troubles que connaît la Gaule nécessitent de passer rapidement d'Italie du Nord en Gaule : dans l'hiver 290-291, Maximien rentre en Italie par les Alpes Cottiennes ; au printemps 312, quand Suse, fidèle à Maxence, est assiégée par les troupes de Constantin qui descendent en Italie ; en 353, quand Constance bat Magnence à *Mons Seleucos* (La Bâtie-Montsaléon). Deux ans plus tard, après avoir envoyé

1. R. Chevallier donne au col le nom de *mansio Martis* (Chevallier 1997, p. 286). Les toponymes *Ad Martis* sur l'*Itinéraire d'Antonin* entre *Segusione* et *Brigantione* et *Ad Martem* sur l'*Itinéraire de Bordeaux à Jérusalem* entre *Successione* et *Gaedaone* sont rapportés à Ulzio.

2. Ammien Marcellin XV, X, 2 ; *molibus magnis exstruxit ad vicem memorabilis muneris, conpendiarias et viantibus oportunas, medias inter alias Alpes vetustas*.

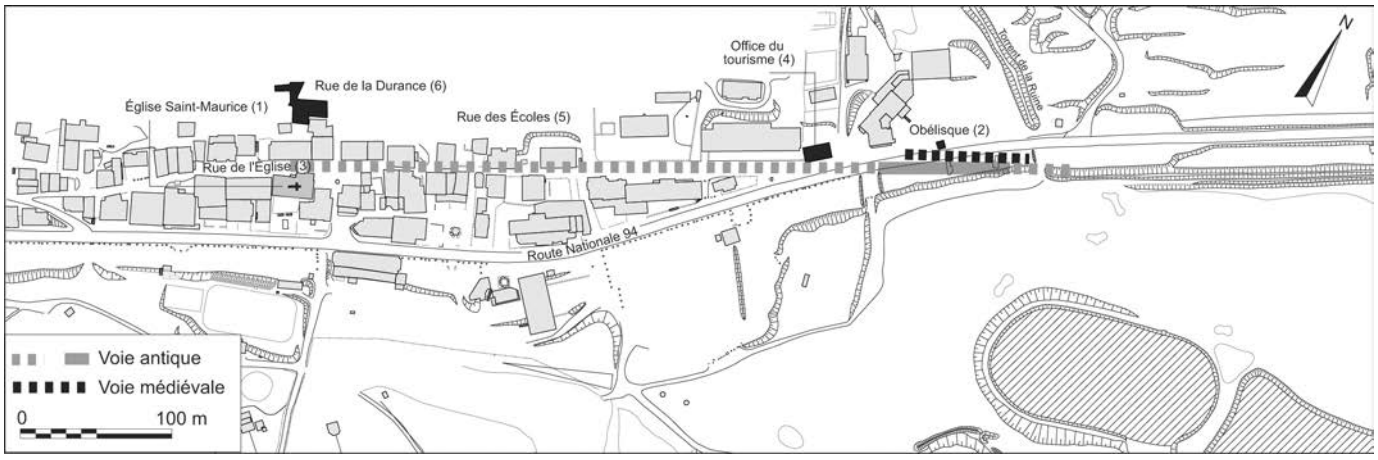


Fig. 2 – *Montgenèvre : localisation des découvertes (DAO : C. Voyez et F. Guériel, Inrap).*

Ursicin contre Claudius Silvanus qui s'était rebellé, il nomme Julien César pour prendre le commandement des troupes en Gaule. C'est dans ces conditions qu'Ammien Marcellin qui l'accompagnait apprend à connaître l'itinéraire remontant la vallée de la Doire Ripaire depuis Turin et donnant accès au col de Montgenèvre. Il nous en donne la description la plus précise dont on dispose.

Ammien Marcellin explique que « dans la chaîne des Alpes Cottiennes qui s'appuie à la ville de Suse, se trouve une crête presque impossible à franchir » [3]. Il décrit les difficultés qui commencent quand la route s'élève au-delà de Suse (alt. : 500 m) qui fut la capitale de Cottius, « le petit roi, dont [il a été] rappelé qu'il bâtit les routes » (Ammien Marcellin, *Histoires*, XV, X, 7). Pour atteindre le replat d'Oulx (alt. : 1 100 m), il faut franchir le Pas de Suse qui marqua la frontière entre Français et Savoyards jusqu'à la signature du traité d'Utrecht et fut le lieu de batailles. C'est à l'occasion de ce passage qu'il évoque l'équipement, au printemps, d'une « chaussée étroite, bordée des deux côtés par des précipices (*per diruptas utrimque angustias*), grâce à des câbles qui retiennent les véhicules ». Une seconde difficulté débutait à partir de l'actuelle Cesana Torinese quand la voie attaque la pente terminale du col que domine un pic (*celsitudo*), qui doit son nom (*Matronae vertex*) à l'accident survenu à une « dame de qualité » (Ammien Marcellin, *Histoires*, XV, X, 6). Par comparaison, la pente du versant occidental paraît modérée. La principale difficulté se trouve sur le versant oriental dans la redescente dans la vallée de la Durance.

UN RELAIS ROUTIER SUR LE COL DE MONTGENÈVRE ?

En l'absence de preuves formelles d'une utilisation du col de Montgenèvre par le *cursus publicus*, on peut évoquer deux témoignages indirects. Le premier est le rappel par Ammien Marcellin de la confiance qu'Auguste, créateur de ce service, avait témoignée au roi Cottius en lui confiant la charge de la construction et de l'entretien des routes et du passage par le Montgenèvre. Le second est donné, près de cinq siècles plus tard, par Sidoine Apollinaire. Il explique dans sa correspondance que, lorsqu'il se rendit en ambassade à Rome au début de l'automne 467, les services de l'État lui avaient ouvert un chemin dans la neige (Sidoine Apollinaire, *Épîtres*, 1, 5, 2). Comme il venait d'Arles, il doit s'agir du Montgenèvre [4].

Le site de la rue de la Durance

Le col doit sa forme en auge à une transfluence glaciaire entre les vallées de la Durance et de la Doire Ripaire. Cet ensellement long de 5 km, que dominent au nord la haute pyramide du mont Chaberton (alt. : 3 131 m) et au sud le mont Janus (alt. : 2 543 m) et le Chenaillet (alt. : 2 650 m), est actuellement occupé par une importante station de ski qui a succédé à un modeste village-rue établi, en bordure nord du col, sur le versant sud aménagé en terrasse du mont Chalvet (fig. 1).

Dans les trois éditions successives du livre où il traite de l'Histoire des Hautes-Alpes, J.-Ch.-Fr. de Ladoucette réserve une place particulière à l'archéologie d'un col qu'il place parmi les lieux remarquables qui méritaient une présentation spécifique (Ladoucette 1834, p. 323 ; Ladoucette 1848, p. 117). Son principal champ d'action dans ce domaine avait été le site de La Bâtie-Montsaléon (*Mons Seleucos*). Mais au début du XIX^e^ s., alors qu'il était préfet du département, il y avait fait exécuter des travaux routiers qui occasionnèrent les découvertes archéologiques. À deux siècles de distance, c'est encore à des travaux de ce type, l'enfouissement en tranchée de la RN94 dans la traversée de la station de ski (Voyez *et al*. 2003), que l'on doit la mise au jour d'un tronçon de voie romaine à proximité de l'obélisque de Napoléon (Voyez *et al*. 2003, p. 22-26). Le passage de la voie était matérialisé par un radier de cailloux et de moellons bruts (le *statumen*), recouvert par une couche de sables et de graviers compacts (le *rudus*), creusée de deux ornières. Ces caractéristiques montrent une conformité partielle de la voie à cet endroit au modèle (théorique) de construction d'une voie romaine évoqué dans le passage du poème où Stace décrit la *via Domitiana*, un raccourci campanien de l'*Appia* en bordure d'une côte marécageuse et sableuse (Stace, *Silvae*, IV, 3)

3. *In his Alpibus Cottiis, quarum initium a Segusione est oppido, praecelsum erigitur iugum, nulli fere sine discrimine penetrabile* (Ammien Marcellin, *Histoires*, XV, X, 3).

4. L'enneigement précoce du col par rapport aux conditions actuelles n'est pas impossible et s'accorde avec la poursuite, par le roi Cottius, de son équipement avec des piquets destinés à guider les voyageurs (Ammien Marcellin, *Histoires*, XV, X, 4-7).

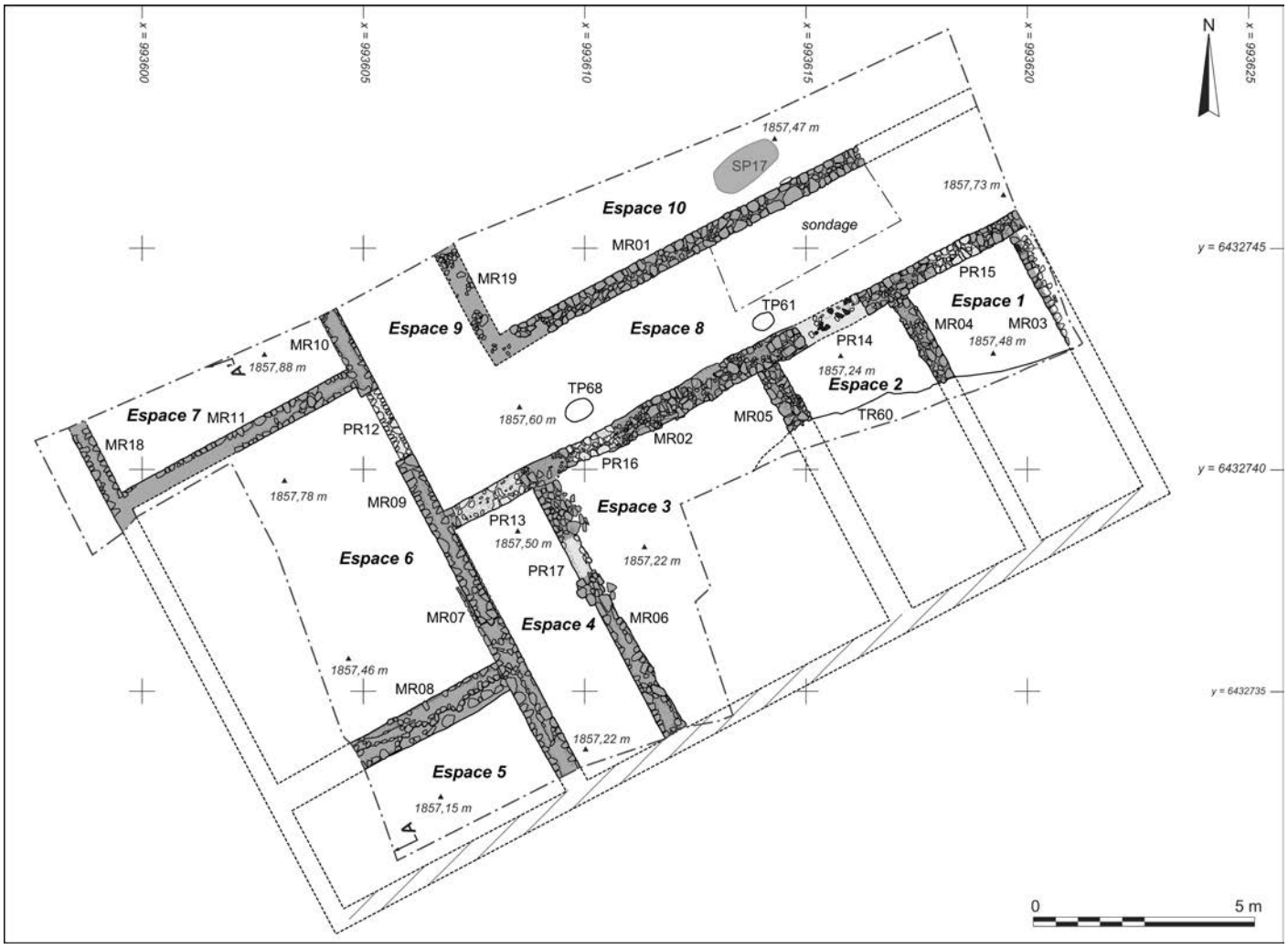


Fig. 3 – *Plan du site*
(topographie : X. Chadefaux ; relevés : A.-E. Finck et J. Isnard ; DAO : A.-E. Fink et F. Guériel, Inrap).

(Duval 1959). La voie a été implantée sur d'épaisses couches de colluvions accumulées en bas du versant du mont Chalvet. Par la suite, des recharges (sables, graviers, cailloutis, fragments de *tegulae*) sur près de 0,50 m d'épaisseur confirment les réfections successives de la chaussée dont la fondation est attribuée au Haut-Empire. Des remblais d'exhaussement montrent qu'elle est restée en usage aux périodes médiévale et moderne selon un tracé légèrement décalé vers le nord. Les archéologues de l'Inrap avaient également recueilli des informations orales sur des découvertes anciennes réalisées dans le village le long de l'axe qui relie l'église à l'obélisque. Des fragments de *tegulae* ont été vus sur les déblais de construction du bâtiment de la Maison du village, rue des Écoles, ainsi que des *tegulae* complètes associées à du mobilier céramique du I^er^ s. apr. J.-C. au pied du bâtiment de l'Office de tourisme (fig. 2).

En juillet 2009, un diagnostic archéologique avait montré la présence de constructions romaines dans un jardin de 372 m² de superficie, enclavé entre des immeubles du centre ancien du village (Voyez 2009). Il se trouvait à moins de 50 m au nord de l'église Saint-Maurice entre la rue de la Durance et la rue de l'Église qui lui est parallèle [5].

Le bâtiment : description générale

Les constructions mises au jour étaient implantées sur des colluvions sablo-graveleuses et caillouteuses gris clair d'origine torrentielle au bas du versant du mont Chalvet, à la cote moyenne de 1 857 m (Sivan 2013, p. 32-35). Les vestiges sont conservés au-dessus de cette formation à une profondeur moyenne de 0,80 m. Pour des raisons techniques, le terrain n'a pu être fouillé que sur une longueur maximale de 20 m et sur une largeur de 7 m à 12 m, soit une superficie d'environ 200 m². De ce fait, les fouilles n'ont permis de reconnaître que l'angle sud-est d'un bâtiment dont les limites extérieures restent incertaines, sauf à l'ouest où son mur externe a été reconnu. Les deux ailes perpendiculaires d'un bâtiment délimitaient l'angle d'un espace ouvert correspondant à une cour à portique (fig. 3).

L'aile méridionale est constituée d'une série de quatre espaces disposés en enfilade qui ont été reconnus sur une longueur de 14,50 m et une largeur de 3 m à 6,50 m (ESP1-4). Dans l'aile occidentale qui lui est perpendiculaire, trois espaces ont été partiellement mis au jour sur une longueur de 12 m et une largeur de 4,50 m (ESP5-7). À l'intérieur, ces deux ailes

5. L'opération qu'a réalisée l'équipe de l'Inrap dirigée par P. Reynaud s'est déroulée du 17 mai au 11 juin 2010. Ses résultats résumés ici ont été présentés dans un *Document final de synthèse* consultable auprès du Service régional d'archéologie de Provence-Alpes-Côte d'Azur (Reynaud dir 2013).



Fig. 4 – *Vue partielle du site prise de l'ouest. Au premier plan, l'aile ouest (ESP6). En haut et à gauche, le portique et à droite, l'aile méridionale (cliché : P. Reynaud, Inrap).*

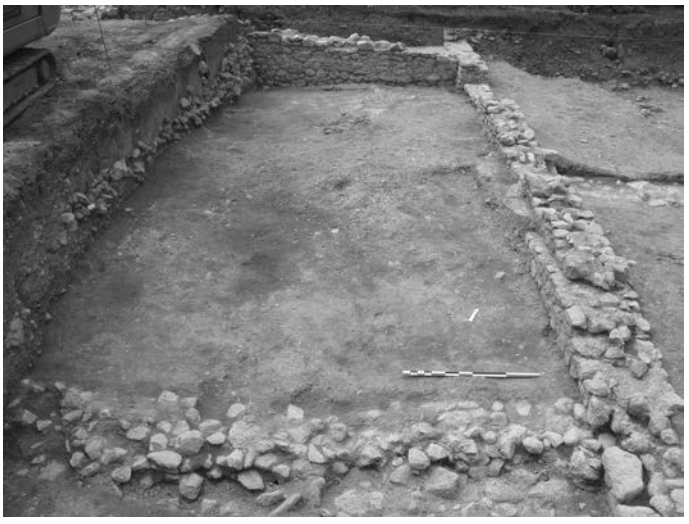


Fig. 5 – *Vue générale de l'espace 6 depuis le sud (cliché : P. Reynaud, Inrap).*

sont bordées par deux espaces perpendiculaires (ESP8 et 9) d'une largeur quasi identique de 2,55 m que délimitaient d'un côté les murs MR09/MR10 (à l'ouest) et MR02 (au sud) et, de l'autre, les murs MR01 (au nord) et MR19 (à l'est). Ces derniers, qui ont été observés en fondation, ont été interprétés comme les stylobates du portique qui bordait l'angle sud-ouest d'une cour intérieure (ESP10) (fig. 4).

Au sud, le mur extérieur sud du bâtiment n'a pas été reconnu. Le mur MR7 qui lui est perpendiculaire se situe dans le prolongement de MR9 et M10. Il sépare les pièces des deux ailes. L'espace 4 qu'il limite est interprété comme un couloir nord-sud donnant accès à la cour intérieure du bâtiment depuis l'extérieur. Large de 2 m, ce couloir s'ouvre sur la galerie par une ouverture d'une largeur estimée de 1,65 m correspondant à une porte à double battant (PR13). Les pièces situées à l'ouest appartiennent à l'aile occidentale du bâtiment et les trois autres pièces situées à l'est du couloir à son aile méridionale.

À l'est du couloir se trouve une grande salle, d'une largeur interne de 5 m (ESP3). Son mur externe n'a pas été reconnu. Mais, en se référant à la largeur de l'aile ouest (6,60 m), on admettra que sa longueur était de 5,70 m à l'intérieur. On y accède depuis le couloir par une porte (PR17) dont subsiste une empreinte de 1 m de large. La salle 3 communique avec la galerie par une porte décalée vers son angle nord-ouest (PR16), dont l'emplacement est établi par l'observation d'irrégularités dans la construction du mur MR2. À l'est, l'enfilade se poursuit par deux pièces plus étroites, d'une largeur respective de 2,60 m et de 2,70 m (ESP1 et ESP2). Elles donnent sur la galerie sud (ESP8) par les portes PR14 et PR15 d'une largeur respective de 1,10 m et de 1,50 m, dont les piédroits subsistent sur 0,30 à 0,40 m de hauteur.

Trois pièces ont été reconnues à l'ouest du couloir (ESP4). La largeur de l'aile peut être restituée grâce au mur (MR11) qui sépare les espaces 6 et 7 : il a été reconnu sur la totalité de sa longueur, soit 6,68 m mesurés depuis les parements externes des murs MR18 et MR10. La plus importante (ESP6) des trois pièces est une vaste salle de 39 m^2 (5,70 m × 6,60 m), la seule dont les dimensions sont assurées. Elle ouvre sur la galerie (ESP9) par une porte (PR12) dont la largeur (1,62 m) suggère qu'elle était fermée par une porte à deux vantaux. Ses piédroits présentent une élévation de facture soignée, conservée sur quatre et cinq assises de moellons (fig. 5). De part et d'autre de cette pièce, les deux espaces 5 et 7 n'ont été reconnus que sur une emprise très réduite. La largeur de l'espace 5 est estimée à 2,50 m, compte tenu de la position restituée du mur sud de l'aile méridionale. Il est en revanche impossible d'évaluer la longueur de l'espace 7. Mais les deux ailes ayant très probablement des dimensions identiques, on peut prolonger le bâtiment vers le nord d'une dizaine de mètres au minimum, ce qui conduit à supposer l'existence d'une pièce au-delà de l'espace 7. Cette aile, qui se trouvait dans l'axe de la pente, était aménagée en paliers. Le sol SL66, dans l'espace 6, a été coté une cinquantaine de centimètres au-dessus de celui de l'US 41 (de 1857,75 m à 1857,25 m), dans l'espace 5 (fig. 6).

Les trois pièces de l'aile sud et l'espace 6 ouvraient sur l'angle d'une galerie (ESP8 et ESP9) qui bordait une cour centrale. Dans la partie sud de cette galerie, quatre cavités approximativement circulaires (TP50, TP54, TP61 et TP68), de 0,50 m à 0,64 m de diamètre, ont été repérées le long du mur MR02. Observées en coupe sur une profondeur de 0,40 m à 0,60 m, les deux premières (TP50 et TP54) présentent des parois légèrement évasées et un fond arrondi. Il pourrait, sans certitude, s'agir de trous de poteaux d'échafaudages. Le mur nord de la galerie MR01 a été suivi sur une longueur minimale de 9,50 m, qui peut se prolonger sur plusieurs mètres. Sa fondation, large de 0,46 m, comprend au moins deux assises à double parement de moellons encadrant un blocage de pierres liées à la terre. Le segment de mur perpendiculaire MR19, moins bien conservé dans l'angle, comporte encore une partie empierrée de 0,50 m de large. Aucune trace d'ancrage de piliers n'ayant été identifiée, on suppose que le soutènement de la galerie était assuré par des supports en bois.

Au nord, la cour n'a été reconnue que sur une étroite portion de 15 m^2 dans son angle méridional (ESP10) formé par les murs perpendiculaires MR01 et MR19. Son sol est constitué de colluvions sablo-graveleuses et d'une terre limoneuse brun noir (US 34) dont les inclusions charbonneuses s'expliquent par la présence d'une fosse à crémation sous-jacente (SP17),

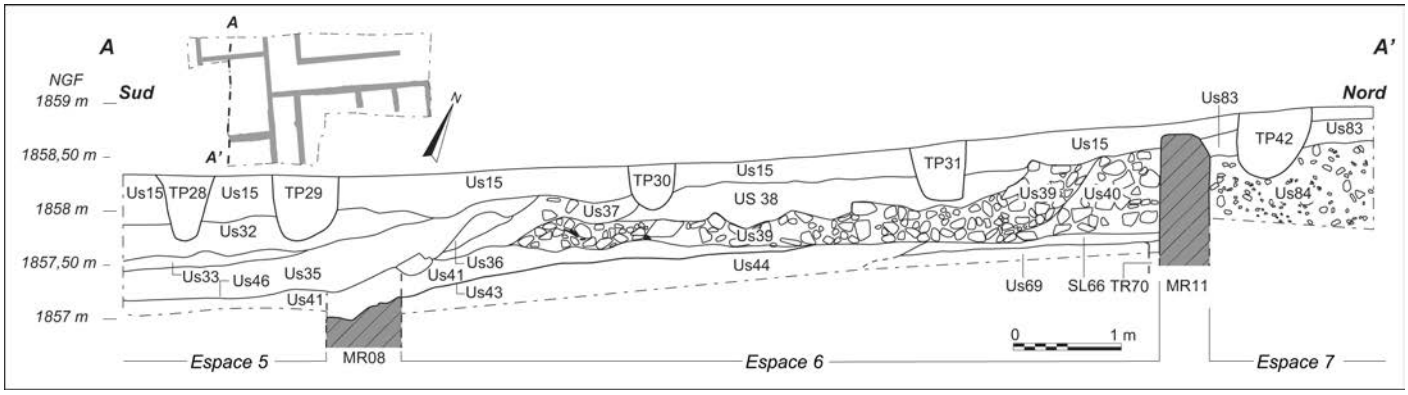


Fig. 6 – *Coupe stratigraphique nord-sud dans les espaces 5, 6 et 7 (relevé : R. Denis et A.-E. Fink ; DAO : A.-E. Fink et F. Guériel, Inrap).*

antérieure à la construction du bâtiment. La fouille et l'étude de cette sépulture ont été réalisées par V. Bel (Bel 2013, p. 38-44). Il s'agit d'une fosse à crémation de forme sensiblement ovale (long. : 1,60 m ; larg. : 0,75 m ; prof. cons. : 0,30 m) orientée nord-est - sud-ouest. Elle présente une paroi partiellement rubéfiée. Son fond est plat et son comblement est constitué d'un sédiment noir très charbonneux, mêlant de gros fragments de bois carbonisés et des esquilles d'ossements brûlés, ainsi que du mobilier céramique brûlé et du matériel métallique. Sans exclure d'autres éventualités, comme la constitution sur place d'un dépôt secondaire par un simple regroupement des os ou des résidus, V. Bel l'interprète comme un bûcher en fosse. La crémation aurait été suivie d'un prélèvement de restes afin de constituer la sépulture sous forme d'un dépôt secondaire (ossuaire) dans un lieu distinct (Bel *et al*. 2008).

Ni les deux vases à offrandes fragmentés, ni le fragment de vase à paroi fine, ni les clous qui proviennent de cette sépulture n'autorisent de datation précise : les premiers sont des productions communes locales, le second relève d'une forme non répertoriée. Dans ces conditions, un horizon dans la première moitié du I^er^ s. apr. J.-C., au plus tard, est retenu. Cette structure est isolée. Mais elle pourrait bien appartenir à une aire funéraire plus importante, susceptible de s'étendre en amont de l'emprise ouverte. En effet, J. Roman fait état de la découverte d'un cippe en marbre blanc mutilé portant sur trois lignes l'inscription suivante : - - -]CLA[- - -/- - -] TIR- - -/- - -MATRI[--- (H . 0,29 m ; l. ; l : 0,14 m) (Roman 1888, p. 28). Le datif *matri* de la ligne 3 laisse penser qu'il s'agit de la dédicace d'une tombe à sa mère par un personnage anonyme. La présence de tombes dans la proximité d'un sanctuaire n'a aucun caractère anormal.

Caractéristiques architecturales et chronologie du bâtiment

Qu'ils soient conservés en élévation sur plusieurs assises ou arasés jusqu'à la fondation, les murs présentent des caractéristiques de construction identiques. Les moellons utilisés proviennent de l'environnement du site : calcaire, ophiolite, grès et cargneule. Leur face externe est naturellement plane ou a été aplanie par fragmentation d'un bloc. Ils sont liés par un mortier gris beige riche en gravillons. Les joints épais ont été régulièrement lissés quand ils débordaient. En deux endroits de l'espace ESP4, à proximité de la porte PR14, la texture particulière d'un dépôt orangé de limons argileux et gravillonneux (US 89) et dans le secteur de la porte PR12 un sédiment sablo-argileux beige, mêlant des débris de *tegulae*, des pierres et du mortier effrité (US 57), suggèrent l'utilisation de torchis dans la construction.

Des fondations à semelle débordante ont été creusées dans la formation naturelle sablo-graveleuse. Leur largeur varie entre 0,58 m (MR07) et 0,68 m (MR08). Des parements irréguliers constitués de moellons de divers modules et les pierres de blocage y sont pris dans un mortier abondant. Les murs qui s'élèvent au-dessus de la fondation mesurent en moyenne une cinquantaine de centimètres de largeur et sont constitués de deux parements en appareil régulier entourant un blocage interne. Ainsi, dans l'espace ESP1, le mur de façade MR02 a conservé sur une hauteur de 0,50 m une élévation de quatre assises du même appareil reposant sur une fondation à ressaut débordant. Ailleurs, le mur de séparation entre les espaces 6 et 7 (MR11), large de 0,46 m et conservé du côté sud sur une hauteur de 0,80 m, présente un parement en petit appareil assisé de moellons dont la face visible est plane et le liant de mortier gris beige sableux (à gravillons noirs) soigneusement lissé en surface des joints. Ce type de parement se retrouve sur les autres murs. On ne constate aucune différence significative entre les murs de refends des différents espaces.

Les sols ont été atteints dans chacun des espaces à des cotes variables qui s'abaissent du nord-est au sud-ouest. Ils sont peu caractéristiques et ne présentent aucune trace particulière susceptible de permettre d'identifier le mode d'occupation des différentes pièces. Ils sont constitués d'un sédiment argileux brun à inclusions sablo-graveleuses issues des colluvions naturelles sous-jacentes. Leur intérêt principal est de témoigner des remaniements que le bâtiment a connus. Ainsi, dans l'espace 6, deux sols lacunaires superposés (US 44) ont été reconnus sur environ 6 m^2, le long du mur MR11 et aux abords de la porte (PR12) donnant accès à la galerie (ESP9). Le premier (SL66) est formé d'un mince dépôt de limons argileux brun orangé, à inclusions de gravillons et de charbons de bois. Le second (SL62) se compose d'une pellicule compacte de limons orangés contenant des graviers. Entre les deux s'intercale une



Fig. 7 – *L'ouverture PR12 vue depuis l'intérieur de l'espace 6 (cliché : P. Reynaud, Inrap).*



Fig. 8 – *Marque sur fragment de* tegula *: lettres en relief C.IVL.PRIMI (cliché : S. Lang-Desvignes, Inrap).*



Fig. 9 – *La couche d'abandon. Coupe nord-est - sud-ouest vue du sud (cliché : P. Reynaud, Inrap).*

couche d'exhaussement de sol de 10 cm d'épaisseur, sableuse, grise, hétérogène, mêlant du cailloutis, quelques fragments de tuiles et du mortier. Les sols SL66 et SL62 se raccordent, l'un à la partie inférieure, l'autre à la partie supérieure d'un muret qui supportait le seuil de la porte (PR12). Dans l'angle nord-est de cet espace 6, la bonne conservation de la base des murs permet d'observer le soin avec lequel le passage a été aménagé. Entre les piédroits conservés sur 4 à 5 assises, le seuil était porté par un muret à double parement de 0,32 m de large et 0,12 m de hauteur à deux assises. L'assise supérieure est plane et partiellement lissée (fig. 7).

Le mobilier archéologique recueilli se réduit à quelques éléments céramiques (sigillée sud-gauloise, communes régionales à parois lissées), à une monnaie de Claude et à un fragment de *tegula* avec une marque en relief dans un cartouche rectangulaire (8 cm × 1,8 cm) donnant au génitif le nom de C(aius) Iul(lius) Prim(us) (fig. 8). Une marque analogue figure sur l'un des « trois fragments d'une grosse tuile à rebords trouvés » au col et remis au musée archéologique départemental au début des années 1880 (Guillaume 1883, p. 221) (*CIL* XII, 5679, 62). Actuellement, elle n'est pas connue ailleurs, ce qui laisse inconnu son lieu de production. On ne peut pas écarter l'hypothèse d'une production sur place de la chaux et des tuiles. Si elles étaient importées, les conditions d'accès au col par la Doire privilégieraient l'hypothèse d'une production dans la Haute-Durance. Mais aucune marque de ce type n'est connue d'un côté ou de l'autre des Alpes. Seul un examen de la pâte pourrait apporter des informations, comme cela a été le cas pour les quelques céramiques recueillies dans la fouille pour lesquelles des inclusions de particules de schiste observées à la loupe binoculaire suggèrent une origine locale (Capelli 2013, p. 63-64).

Dans les différents espaces ESP1 à ESP4, la phase de construction est matérialisée par de volumineux remblais caillouteux reposant sur les sols en terre irréguliers. En particulier, les espaces 1 et 6 renferment une quantité d'éclats de pierres, de moellons et de blocs bruts ou équarris auxquels s'ajoutent un certain nombre de petits et de gros fragments de *tegulae* (US 39 et US 40). Les traces de l'effondrement du mur de façade MR02 ont été observées en bordure de l'espace 8 du portique. Une phase 3 d'arasement des couches de destruction, mais aussi des élévations de murs, est perceptible localement dans les espaces ESP3, ESP4 et ESP5. Par la suite, les niveaux de destruction ont été recouverts par une couche de colluvions d'une épaisseur moyenne de 0,30 m (US 38 et US 83). Elle est constituée de sédiments fins, essentiellement des limons jaunâtres dans lesquels s'insèrent des lentilles de sables et de gravillons ainsi que de cailloutis. Leurs caractéristiques montrent qu'ils résultent de ruissellements diffus sur le cône torrentiel et, occasionnellement, de coulées plus chargées (fig. 9).

PROPOSITIONS D'IDENTIFICATION ET DE RESTITUTION DU BÂTIMENT

Les 180 m^2 dégagés correspondent vraisemblablement à moins du quart du bâtiment. Les sept espaces reconnus sont incomplets et aucun matériel ne vient en éclairer l'utilisation. Dans ces conditions, son identification et sa restitution resteront marquées d'incertitude. Mais deux arguments plaident en faveur de la découverte d'un établissement qui aurait précédé l'« hospice créé par les dauphins et destiné à recevoir les voyageurs […] dès le XIII^e s. » (Roman 1882, p. 58). Les voyageurs pouvaient y trouver un hébergement et tout ce dont ils avaient besoin pour poursuivre leur traversée.

UN PARALLÈLE AVEC LES PLANS DES BÂTIMENTS DES COLS DU PETIT ET DU GRAND-SAINT-BERNARD

Le parallèle qu'offrent les bâtiments identifiés comme des auberges sur les deux cols mieux connus du Petit et du Grand-Saint-Bernard offre un premier argument.

Dans un article qu'elle a consacré à l'apport des vestiges du premier à la question de l'identification des *mansione*s et

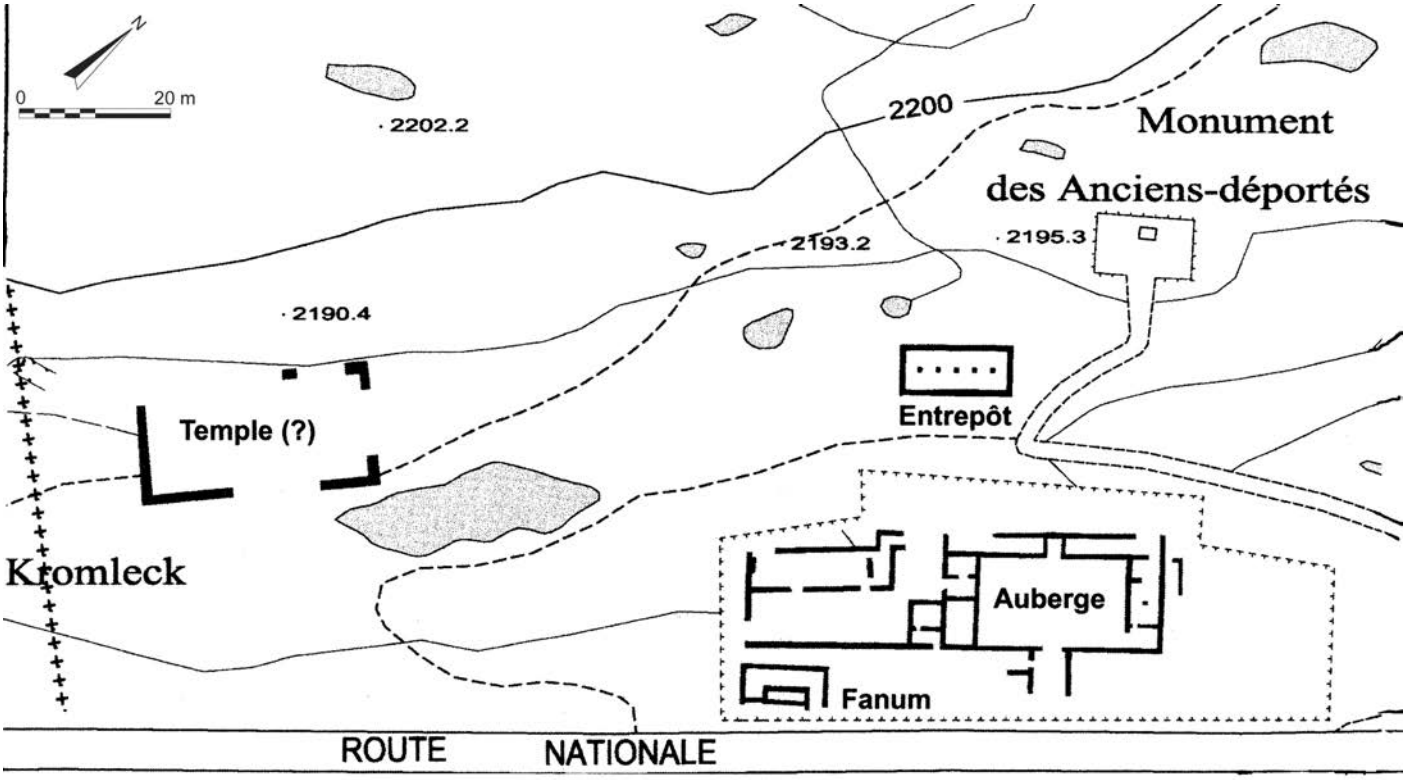


Fig. 10 – *Planimétrie générale de la partie orientale de la station du col du Petit-Saint-Bernard (d'après Cavallaro et Girardi 2006, p. 126, fig. 2 modifiée).*

des *mutationes*, S. Crogiez-Pétrequin a montré l'intérêt des recherches dont le col avait fait l'objet à l'occasion du programme Interreg pour connaître un édifice du *cursus publicus* (Crogiez-Pétrequin 2009b). Elle relevait la labellisation dont l'un des cinq bâtiments reconnus sur le col avait fait l'objet par A. Grenier (1934) à partir des fouilles de P. Barocelli au XIX^e^ s. Ce bâtiment, le plus important, s'étendait, immédiatement au sud de la route antique, sur une longueur de 67,50 m et une largeur de 25,50 m. Vers le milieu de sa longueur, un mur continu le divise en deux parties. La partie orientale, interprétée comme le bâtiment d'accueil des voyageurs, s'organise autour d'un espace central de 23 m sur 11 m bordé sur deux de ses côtés par plusieurs pièces d'environ 5 m de large donnant sur une galerie. Les chambres des voyageurs se seraient trouvées à l'étage. L'entrée, qui se situe au milieu du côté nord, est précédée de deux colonnes portant vraisemblablement un auvent. La moitié occidentale du bâtiment est interprétée comme étant destinée à abriter les équipages : les voitures et les chevaux ou mulets. On y accédait par l'ouest. À l'altitude où le combustible devait être amené, l'absence de thermes n'est pas étonnante. En revanche, bien que l'on ne dispose d'aucune donnée en faveur de ce type d'équipement au Montgenèvre, on ne peut l'exclure pour un site des Alpes du Sud où la forêt remonte à des altitudes plus élevées et qui a l'avantage d'être situé plus de trois cents mètres plus bas que le Petit-Saint-Bernard (fig. 10).

Dans son ouvrage *Les voies romaines*, R. Chevallier (1997) a reproduit la restitution monumentale que la surintendance de la vallée d'Aoste avait fait réaliser des trois bâtiments reconnus au XIX^e^ s. sur le col du Grand-Saint-Bernard au Plan de Jupiter : un temple et deux édifices interprétés comme des auberges. Les sondages et le relevé topographique dont ils ont fait l'objet entre 2000 et 2007 en montrent le caractère fantaisiste (Framarin 2008 ; Galloro 2008). Le plan qui en a été publié révèle que l'édifice sud présentait bien un plan proche de celui de l'édifice oriental du Petit-Saint-Bernard, interprété comme une *mansio*. Mais il ne mesurait que la moitié de celui-ci : 23 m sur 13 m, soit 300 m^2. Aucune trace de portique n'a été relevée. Les trois corps de bâtiment disposés sur les côtés d'une cour comportaient un étage avec des chambres pour les voyageurs. L'identification du bâtiment nord comme un autre bâtiment d'accueil est remise en question. À partir du négatif des fondations, P. André a restitué un temple *in antis* mesurant 11,43 m sur 7,35 m (André 2008) (fig. 11).

LA PROXIMITÉ D'UN SANCTUAIRE DU COL

Le second argument en faveur de l'identification du bâtiment comme un élément de la station routière du col de Montgenèvre est sa proximité avec un édifice monumental dont les vestiges ont été signalés à partir du XVIII^e^ s. sur ce col. L'abbé A. Albert (Albert 1783, p. 291-294) rapporte qu'en 1708, à la suite de la reconstruction de l'église qui suivit sa destruction par les troupes de Victor Amédée au début du XVIII^e^ s., on aurait trouvé de grandes pierres taillées jointes par des agrafes en plomb ainsi que de nombreux fragments de marbre blanc sculptés attribués à un grand monument romain. La présence de ces vestiges est confirmée par des découvertes que J. Roman rapporte en ces termes dans son *Répertoire archéologiqu*e : « En 1802, en creusant près du village pour agrandir la route, on mit au jour de nombreuses substructions romaines, un fragment de corniche en marbre blanc orné d'oves, une louve et un doigt

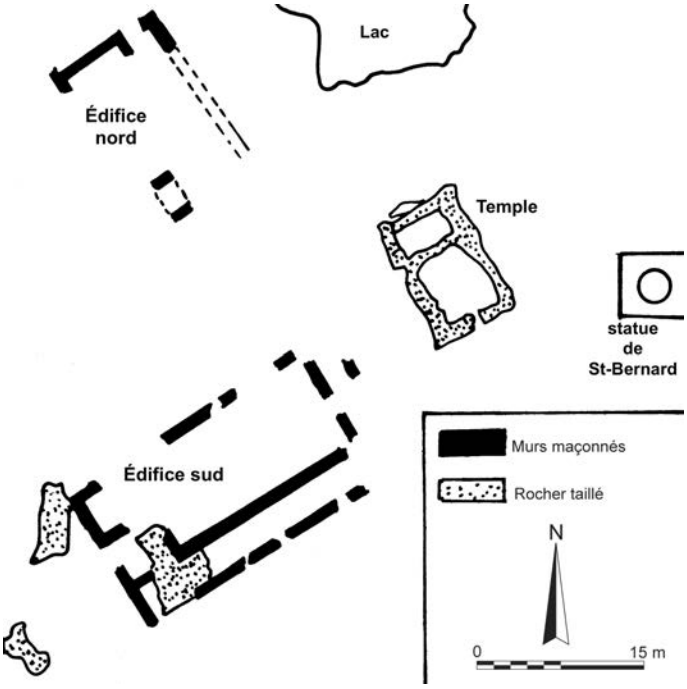


Fig. 11 – *Planimétrie générale des bâtiments du Plan de Jupiter au Grand-Saint-Bernard (d'après Galloro 2008, p. 49 modifiée).*

en bronze ; enfin un certain nombre de médailles ». « En 1881, en refaisant la canalisation d'une fontaine, on a retrouvé les mêmes substructions composées de blocs reliés entre eux par des crampons de bronze, les fragments d'une frise de marbre blanc représentant des feuillages, un certain nombre de monnaies romaines sans intérêt » (Roman 1888, p. 28). Ce sont probablement celles que signale l'archiviste départemental des Hautes-Alpes dans le même secteur : « Au mois de juin dernier, les habitants du Mont-Gènèvre, en creusant l'aqueduc d'une fontaine, ont mis au jour, à côté de l'église, de grosses pierres carrées et taillées, de 1,30 m de côté, unies entre elles par des armures ou crochets en fer, scellés dans la pierre avec du plomb » (Damas 1882, p. 158).

En 1990, P. Boucart a montré que ces découvertes étaient liées à l'existence d'un édifice en grand appareil localisé dans le périmètre de l'église Saint-Maurice. Elles ont révélé la présence de dalles imposantes (1,40 m × 0,60 m × 0,30 m) et des fragments de marbre blanc, en remploi dans l'abside médiévale, sous le chœur précisément (Boucard 1990, p. 78). À l'extérieur de l'église, le réaménagement de la place, dans les années 2000, a mis fortuitement au jour plusieurs dalles de grandes dimensions (dim. max. : 1,70 m × 0,90 m × 0,34 m), avec trous d'agrafes de scellement, extraites en façade nord et est (Voyez *et al*. 2003, p. 33). Les trois blocs antiques (dim. max. : 1,47 m × 1,13 m) de provenance locale avec trous de louve actuellement visibles devant l'entrée latérale de l'église proviennent probablement des fouilles de 1880. Ces données crédibilisent la description que l'auteur anonyme de la chronique de la Novalaise, qui vivait au XI^e^ s., donne de gros murs construits avec des blocs reliés entre eux par des crampons de fer. Pour J. Roman, il s'agirait probablement d'un temple des sources voisines de la Durance. L'hypothèse d'un culte à une déesse a été proposée par ceux qui pensent que la matrone dont Ammien Marcellin rapporte



Fig. 12 – *Vue aérienne du centre du village. A : emplacement de la borne érigée en 2013 (*cf. *fig. 15) ; B : église Saint-Maurice ; C : chantier archéologique (cliché : Altivue/Photec).*

l'accident dissimule une déesse celtique (Prieur 1968, p. 175 ; Barruol 1969). Mais si l'on suit la *Chronique de Novalaise*, une troisième piste est celle d'un temple à Jupiter assimilé au géant Cacus que la légende dit défait par Hercule [6].

Ce sanctuaire se trouve exactement en face du bâtiment que nous proposons d'identifier comme une partie d'une station routière, dans une situation topographique analogue à celle des auberges du Petit et du Grand-Saint-Bernard. Dans le cas du Petit-Saint-Bernard, l'existence d'un sanctuaire est assurée par la découverte d'un buste en argent d'un Jupiter Dolichenus dissimulé près du bâtiment ouest, ce qui lui avait valu d'être considéré un temps comme un temple. Celui-ci se trouvait vraisemblablement sur le point le plus haut du col à l'emplacement du « *cosiddetto vallum* » où l'opération archéologique conduite sur le col en 2004-2005 a identifié la tranchée de spoliation des fondations d'un grand bâtiment mesurant 38,70 m sur 19,80 m (Cavallaro, Girardi 2006, p. 125-130) (*cf. supra* fig. 10). S'il s'agit bien d'un temple, il aurait une dimension de plus du double de celui dont le plan a été reconnu sur le col du Grand-Saint-Bernard par les tranchées de fondation creusées dans le rocher au nord-est de l'édifice sud et que du matériel votif trouvé à proximité permet de reconnaître comme étant celui de Jupiter Poeninus.

Il y avait sur ce col comme sur ceux du Petit et du Grand-Saint-Bernard un sanctuaire où les voyageurs venaient rendre hommage à la divinité du lieu et aux dieux de Rome, les remercier de la protection accordée et en solliciter la poursuite pour le reste de leur voyage (Segard 2009, p. 86-87) (fig. 12). Le seul témoignage que l'on ait sur ces hommages est un fragment

6. Bethmann 1846, *Chronicon Novaliciense, VII* : *Movens interea idem rex ingentem exercitum suum, pervenitque in montem Geminum, sive ianuam regni Italiae dici potest, in quo olim templum ad honorem cuiusdam Caco deo, scilicet Iovis, ex quadris lapidibus plumbo et ferro valde connexis, mirae pulchritudinis, quondam constructum fuerat. In eo quoque monte duae consurgunt fontes, unus ex uno latere montis, alter ex alio, sicque in convallibus suis descendentes et paulatim crescentes magna efficiuntur flumina. Una vero, cui nomen est Duria, pergens per Italiam semper turbida, paucos ferens pisces, non obmittens suum nomen, donec demergatur in Heridanum maximum fluviorum. Alia namque discurrit per Galliam provinciam, valde pisciferam et claram, usque dum veniatur in Rhodanum fluvium.*

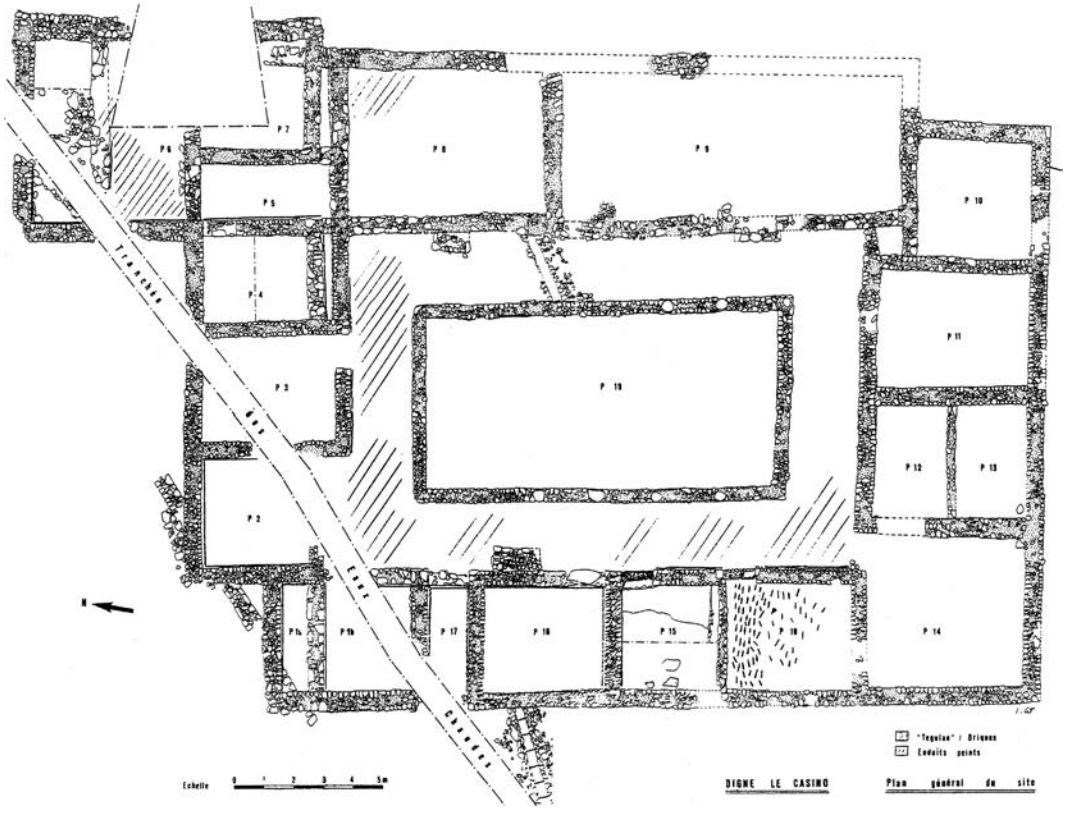


Fig. 13 – *Le bâtiment des Eaux-Chaudes à Digne (d'après Derym 1997).*

d'autel portant l'inscription que le sous-préfet de Briançon fait parvenir au musée départemental en même temps que six fragments de moulures et ornements divers (feuillages, oves, etc. en marbre blanc) trouvés près de l'Hospice national (Guillaume 1883, p. 351). Le texte qui n'a pas été repris au *CIL* XII est le suivant : C. IV[…/...]IIRVSLM (0,29 m sur 0,10 m et 0,11 m d'épaisseur). L'abréviation *v(otum) s(olvit) l(ibens) m(erito*) de sa formule finale le caractérise comme un monument votif.

RESTITUTION DU BÂTIMENT

Le plan de la partie dégagée du bâtiment peut être rapproché de celui d'un édifice découvert en 1990 dans le vallon des Eaux-Chaudes, 2,5 km à l'est de Digne, à proximité de la voie antique reliant cette ville à Castellane (fig. 13). Long de 35 m et large de 25 m, il s'organisait, comme lui et les auberges des deux autres cols, autour d'une cour centrale, de 6 m sur 11,5 m, limitée par un portique. Ses murs étaient revêtus d'enduits peints. Autour de la cour s'agençaient 18 pièces auxquelles, en l'absence d'aménagement intérieur, il n'est pas possible d'attribuer une fonction précise. En activité dans la seconde moitié du Ier s. et durant tout le IIe s., cet établissement semble avoir été brutalement abandonné à la suite d'un incendie dans la première moitié du IIIe s. La proximité de sources thermales a conduit à y voir une auberge destinée à recevoir des curistes. Mais elle a aussi pu accueillir les voyageurs empruntant cet axe routier (Derym 1997).

Le rapprochement du bâtiment de Montgenèvre avec celui des Eaux-Chaudes, à Digne, ainsi qu'avec les deux édifices à cour du Petit et du Grand-Saint-Bernard qui partagent avec lui une situation bien particulière liée au contexte de la haute montagne autorise la restitution d'un bâtiment quadrangulaire de 20 m à 25 m de côté, d'une superficie de 750 m^2 (fig. 14). La superficie qu'il aurait occupée s'accorde avec celle de la partie nord-est de la large terrasse que délimitent les rues de la Durance, au nord, et de Suffin, à l'est. Elle approche celle de l'édifice sud du Grand-Saint-Bernard et représente la moitié de la superficie de l'édifice oriental du Petit-Saint-Bernard. Elle se situerait dans la moyenne de celle des édifices de ce type, proches des 1 000 m^2 des établissements à cour reconnus par P. et C. Quérel comme des relais (Querel *et al*. 2008, p. 114) ou encore des *mutationes* de *Vanesia* (1 280 m^2) (Colleoni 2010) et d'*Ambrussum* (830 m^2) (Fiches 2007).

Comme tout raisonnement archéologique, celui qui nous a conduits à cette conclusion présente sa part d'incertitude. On peut évidemment suggérer un bâtiment agricole. Mais nous avons de bonnes raisons d'écarter une telle hypothèse. Dans une zone de montagne, à une altitude que les conditions naturelles définissent comme celle où l'habitat est saisonnier et lié au pastoralisme, l'absence de parallèle connu dans les parties des massifs de l'Oisans et du Queyras qui ont fait l'objet de prospections systématiques depuis près de deux décennies avait permis d'écarter une interprétation de ce bâtiment comme une bergerie ou une habitation saisonnière. C'était la même approche par la contextualisation d'un site archéologique qui, dans le cas du programme *Alpis Graia*, avait justifié l'élargissement d'une problématique essentiellement patrimoniale à l'environnement naturel et au pastoralisme (Leveau 2006 ; à paraître b).

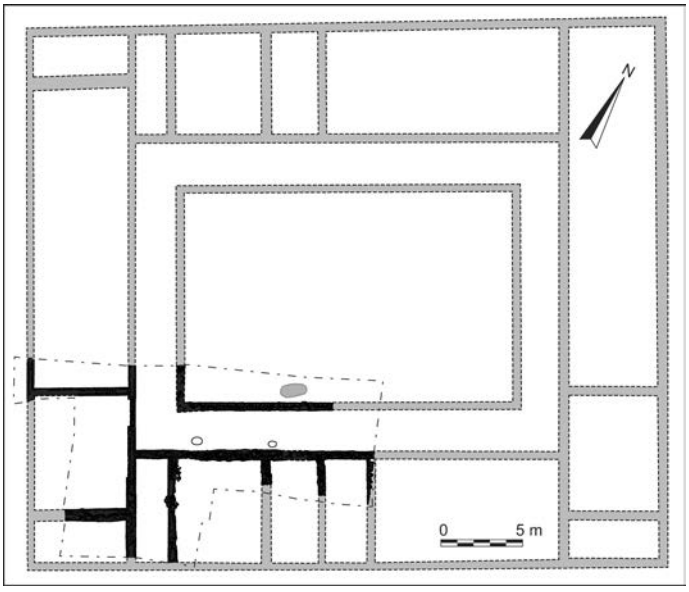


Fig. 14 – *Hypothèse de restitution du plan du bâtiment du Montgenèvre (DAO : F. Guériel, Inrap).*



Fig. 15 – *Fragment de l'inscription du col de Montgenèvre (*CIL *XII, 12) conservé au musée de Gap (cliché : Ph. Leveau).*

LA VOIE *EX ITALIA PER ALPES COTTIAE*

La partie alpine de la voie *Placentia-Nemausus per Cotti Regnum* reliant la Gaule Cisalpine à la Narbonnaise, que G. Radke restituait et cartographiait (Radke 1964, p. 309-310 et p. 317, fig. 5 = Radke 1973, col. 1669 et fig. 27), partage avec celles qui traversent les secteurs de montagne une caractéristique documentaire : la rareté des bornes milliaires. Sur le versant italien, les huit bornes ou fragments de milliaires qui la jalonnent dans la remontée de la Doire se situent entre Turin et Oulx. Sur l'itinéraire reliant le col à la *via Arelate in Pyrenaeos*, la voie créée par Domitius Ahenobarbus en 118 av. J.-C, les premiers milliaires connus apparaissent à l'ouest d'Apt. Sur les deux autres itinéraires distingués par G. Walser sur ce versant des Alpes, celui qui reliait Briançon à Vienne par le Lautaret n'est documenté que par deux milliaires (*CIL* XII, 5508 = Walser n° 99). Huit des dix milliaires de l'itinéraire Gap (*Vapincum*)-Valence par le col de Cabre sont numérotés à partir de Die (G. Walser 1986, *in CIL* XVII, 2, p. 30). En l'absence de découvertes nouvelles qui corrigent un fait mal expliqué, le réexamen de deux documents anciennement connus apporte une contribution au dossier.

L'INSCRIPTION MONUMENTALE DE MONTGENÈVRE

Le premier de ces documents est une inscription monumentale de 2,50 m qui figure au *CIL* XII parmi les inscriptions considérées comme fausses (*CIL* XII, 12). Son existence est rapportée une première fois par l'abbé A. Albert qui le décrit dans les pages de l'*Histoire du Diocèse d'Embrun* qu'il consacre à la description du col et, par la suite, dans l'*Album du Dauphiné* (Pilot 1837, p. 211). On aurait découvert deux inscriptions au début du XVII^e^ s. L'une mentionnerait une *civitas prima* qui prouverait qu'il y avait là la première ville des Alpes (*sic*). La seconde a été trouvée à l'emplacement de l'église, dont on sait maintenant qu'elle occupait l'emplacement du sanctuaire, en face du bâtiment fouillé en 2013. Elle était « enfoncée dans la terre » et on aurait pris le « soin de la mettre sur la muraille de la maison du sieur Balfets ». Le texte était le suivant : *Titus Augustus XI / Summus pontifex / Lucio Seiano Vero / et Caio Cornaelio Prisco / Consulibus / viam ex italia per alpes / in provinciam / victor liberatissimus fecit*. (Albert 1783, p. 292-293) En 1881, M. l'abbé Guillaume dit en avoir retrouvé un fragment lors de la visite des archives communales du Montgenèvre qu'il décrit comme un « cube tout déformé, [qui] mesure 0,61 m de largeur, 0,53 m de hauteur et 0,55 m d'épaisseur », et sur lequel il a lu : - - -]TALIA PER[- - - / - - -] PROVINC[- - - / - - -]BE[- - - (Guillaume 1883, p. 220) (fig. 15).

L'authenticité de ce bloc fut l'objet d'une querelle qui opposa les membres de la Société d'études des Hautes-Alpes à J. Roman qui le considérait comme faux (Roman 1888, p. 28), opinion suivie par les éditeurs du *CIL* XII. Le commerce des Antiquités a effectivement justifié l'activité de faussaires au XVIII^e^ s. comme au XIX^e^ s. Mais, en 1968, J. Prieur qui avait vu au musée de Gap le bloc amené par l'abbé Guillaume le considéra comme authentique (Prieur 1968, p. 95). De fait, le musée conserve dans ses réserves une inscription qui présente les lettres suivantes sur trois lignes : - - -]ALIA PE [- - - / - - -]OVIN[- - - / - - -] BE[- - -] [7]. Le bloc sur lequel elle a été gravée est un calcaire ou une dolomie métamorphique dont on connaît des affleurements sur le versant italien, en val de Suse [8]. Le choix et l'importation de ce type de matériaux sur le col s'accordent avec l'importance

7. Cette inscription a pu être retrouvée grâce à l'aide de F. Verlinden, directrice du muséum départemental, de A. Copetti de la Cellule alpine de recherches archéologiques et de J.-L. Mammi, régisseur des collections.

8. L'identification a été réalisée à partir d'un échantillon par P. Tricart, professeur émérite en Sciences de la terre, observatoire des Sciences de l'université de Grenoble.

du fait que l'inscription commémore la construction ou le réaménagement d'une route transalpine. La coïncidence entre les lettres qui subsistent sur le fragment et les trois dernières lignes du texte transmis par l'abbé Allard oblige à admettre qu'il a bien existé une inscription mentionnant la construction de la voie. Cette inscription devait déjà être brisée dans les années 1800. En effet, en 1805, dans une lettre retrouvée dans les archives de la Société d'études des Hautes-Alpes lors du débat évoqué plus haut, L.-E. Héricart de Thury proposait de graver ce texte sur l'une des faces du piédestal de l'obélisque érigé en l'honneur de Napoléon afin d'affirmer la comparaison entre l'empereur des Français et celui des Romains. Selon lui, l'inscription aurait été « brisée dans la Révolution parce qu'elle rappelait un Empereur recommandable par ses victoires, sa justice et sa clémence » (Héricart de Thury 1885). Ce personnage promis à une brillante carrière politique et scientifique était issu d'une famille de la noblesse de robe ralliée à l'Empire. Il sortait alors de l'École des mines et travaillait comme « ingénieur des mines et usines » sous les ordres de J.-C.-F. de Ladoucette, qui fut, entre 1802 et 1809, préfet du département des Hautes-Alpes avant d'en être l'historien. La lettre citée par l'abbé Guillaume a été écrite au moment où l'administration traitait le dossier du monument qui devait être érigé en 1807 à l'extrémité du village. Chacune des quatre faces portait une inscription qui glorifie en latin, en français, en italien et en espagnol « Napoléon-le-Grand, Empereur et Roi, restaurateur de la France, qui a fait ouvrir cette route au travers du Montgenèvre, pendant qu'il triomphait de ses ennemis sur la Vistule et sur l'Oder ». Ces inscriptions furent détruites après la défaite de 1815. Celles que l'on voit maintenant ont été replacées en 1855 sous Napoléon III (fig. 16).

Il est peu probable qu'un faussaire se soit donné la peine de graver un texte de huit lignes que rapporte un ecclésiastique dont l'intérêt principal portait sur le récit de miracles et un jeune admirateur de Napoléon alors au faîte de sa puissance. L'un se contente de rapporter ce que l'on disait à son époque sur l'ancienneté de l'occupation du col, l'autre recherchait un précédent à la gloire du nouvel empereur. Il s'agit vraisemblablement non d'un faux, mais d'une lecture erronée d'un texte dont les premières lignes étaient mal conservées et peu lisibles par un érudit bon connaisseur du latin et de l'histoire romaine comme tous ceux de son époque. La partie conservée de l'inscription montre que tout n'a pas été inventé. Le nom de Titus est manifestement restitué par rapprochement entre Lucius Ceianus Verus et Caius Cornelius Priscus dont les noms y auraient figuré et les deux consuls de 78, L. Ceianius Commodus et D. Junius Novius Priscus. Cette restitution des premières lignes est invraisemblable et fallacieuse. On ne connaît pas de consuls de ce nom. J.-C.-F. de Ladoucette qui cite ce texte s'étonnait déjà de ne trouver nulle part mention des consuls. Si les Ceianii sont une grande famille romaine, le gentilice du premier « consul » est orthographié Seianus, un gentilice qui n'existe pas, mais qui renvoie à Séjan, L. Aelius Seianus (Pilot 1837, p. 211, n. 1). Mais on s'interroge sur l'identité des deux personnages dont les noms n'évoquent aucun de ceux que l'on rencontre dans l'onomastique des Alpes Cottiennes (Cimarosti 2012). Cornelius est un gentilice trop fréquent pour que l'on puisse en déduire quelque chose. Il pourrait s'agir de curateurs chargés de l'entretien de la voie conduisant d'Italie dans les provinces, des *curatores viarum* comme on en connaît en Italie où Auguste a délégué à ces magistrats la mission qu'il a reçue en 20 en lieu et place des censeurs (Lécrivain 1919, p. 788-789).



Fig. 16 – *Obélisque érigé en 1807 par le préfet J.-C.-F. Ladoucette et le Conseil général du département, à la gloire de Napoléon et en mémoire de l'ouverture de la voie. Détruites par les Piémontais en 1815, les plaques portant la dédicace en français, italien, espagnol et latin ont été restaurées en 1855 (cliché : Ph. Leveau).*

UNE VARIANTE DE LA VOIE D'IBÉRIE EN ITALIE PAR LES ALPES COTTIENNES

Fr. Lasserre a traduit dans les termes qui suivent la description de l'itinéraire d'Ibérie en Italie. Depuis Nîmes, écrit-il, la route a deux branches. « Celle qui longe le littoral de la Massaliotide et de la Ligystikè est plus longue, mais offre des passes plus faciles pour se rendre en Italie, car les montagnes y sont désormais bien abaissées » (Strabon, *Géographie*, IV, 1, 12) [9]. L'autre « comporte […] une variante qui mène directement aux Alpes et une autre plus courte, à travers le pays des Voconces » (F. Lasserre 1966, *in* Strabon, *Géographie*, p. 141). P. Thollard qui juge cette traduction impossible au plan grammatical en propose une sensiblement différente, selon laquelle une seule route conduit de Tarascon (*Trajectum Rhodani*) au col de Montgenèvre : « La branche qui

9. Cette traduction due à P. Thollard corrige celle de F. Lasserre (Strabon, *Géographie*) qui distinguait une route menant aux Alpes et une autre passant par le pays des Voconces (Thollard 2009, p. 35 et n. 33 p. 72).



Fig. 17 – *Borne érigée en 2013 en face de la porte de l'église et à hauteur du bâtiment routier pour marquer le passage de la voie reliant Turin à Marseille (cliché : Ph. Leveau).*

mène droit aux *Alpeis* est […] le chemin le plus court à travers le pays des *Ouokontoi* » (Thollard 2009, p. 35 et p. 72, n. 33). Cette traduction s'accorde parfaitement avec la description de cette route que donne G. Barruol (Barruol 1997). Mais une prise en compte de l'ensemble de l'épigraphie routière à partir du volume XVII du *CIL*, rédigé par G. Walser, s'accorde avec l'existence d'une variante qui ne passerait pas par Apt et la vallée du Coulon pour rejoindre la Durance à hauteur du village de Lurs où l'on situe la station d'*Alaunium* (Notre-Dame-des-Anges). Cette variante qui passerait par la vallée de l'Ouvèze et Vaison-la-Romaine rejoindrait la voie de la Durance à Sisteron par l'un des trois cols qui font communiquer la haute Ouvèze et ses affluents avec les vallées de la Durance et du Buech (Catelan 1923).

En effet, les auteurs qui ont travaillé sur ces itinéraires n'ont pas pris en compte une information donnée par la borne de la Clotte (Roquefort-des-Corbières) (*CIL* XII, 5668 et add. 858 = *CIL* XVII, 2, 291 et 292) qui est datée de 2-1 av. J.-C. et se trouve sur la *via Domitia* au sud de Narbonne. Elle indique deux itinéraires jusqu'à Rome, l'un avec une distance de 898 milles par Vaison-la-Romaine (*C*(*ivitas*) *V*(*asio*) *V*(*ocontiorum*) et l'autre de 917 milles par Fréjus (Gayraud 1981, p. 502-503). Cette indication est confirmée par une seconde borne de quelques années plus tardive, la borne de Saint-Couat (Ournac *et al*. 2009 p. 451, n° 4) qui est datée de 13-14 et se trouve sur la voie d'Aquitaine à 20 milles de Narbonne en venant de Toulouse (*CIL* XII, 5671 : *CIL* XVII, 298). Elle donne deux distances jusqu'à Rome : 921 milles pour [(*Roma per) F(orum)] Iulii* selon la restitution de O. Hirschfeld et 902 milles par un autre itinéraire qui serait celui de Vaison-la-Romaine (*CIL* XII, 5671 et add. 858 = *ILS*, 5817 = *CIL* XVII, 2, 298 et 299a) (Gayraud 1981, p. 515). Sur les deux bornes, la même différence de 19 milles entre les deux distances assure la cohérence de ces indications. Toutefois, le mauvais état de ces bornes pose des problèmes dans leur lecture. G. Radke a lu sur le milliaire de Saint-Couat […]IR qu'il interprète *Cott]i R[egnum]* et sur celui de la Clotte (*CIL* XVII, 2, 291) CR qu'il interprète *C*(*otti Regnum*) (Radke 1964, p. 308). Dans son commentaire, G. Walser qualifie d'« *incertissimum* » la restitution *Cotti Regnum* (G. Walser 1986, *in CIL* XVII, 2, p. 105). Par ailleurs, *C(ivitas) V(asio) V(ocontiorum)* paraît difficilement admissible. De son côté, tout en soulignant les difficultés de lecture que posent ces bornes, Hans Lieb suggère pour le parcours alpin une restitution *per co[loniam Aug(ustam) Taur(inorum)]*. Mais, rappelle-t-il, le mauvais état de ces bornes interdit toute certitude dans les restitutions proposées (Lieb 2004).

L'indication d'un passage par Vaison surprend. Bien qu'elle soit la capitale des Voconces, cette ville ne figure sur aucun des *Itineraria adnotata* gaulois et on ne connaît sur son territoire qu'un milliaire, par ailleurs incertain (*CIL* XVII, 99). Toutefois le passage d'une route reliant Vaison au bassin de la Durance n'a rien d'invraisemblable, bien au contraire. Vaison, comme Vienne et Arles, se trouve dans la vallée du Rhône en marge du vaste territoire dont elle est dotée. Les Voconces de la partie orientale de la cité qui se rendaient de Gap ou de Sisteron au chef-lieu de la cité ne faisaient pas de détour par Die ou Apt. Ils empruntaient des routes que les *Itinéraires* ne mentionnent pas. Il convient donc de corriger le contraste qui oppose les massifs situés de part et d'autre de la Durance : à l'est, les Préalpes de Digne et de Grasse bien documentées par la série des milliaires qui permettent de décrire les voies reliant la Bléone au littoral varois ; à l'ouest, les massifs du Diois et des Baronnies pour lesquels les sources écrites font défaut. D. Van Berchem, dans un compte rendu critique sur la manière dont G. Walser avait conçu la publication des milliaires de Gaule et de Germanie, rappelle que les *Itinéraires* anciens sont des compilations dont les motivations nous échappent largement et que leur utilisation comporte des risques d'erreurs pour un utilisateur non averti (Van Berchem 1987, p. 43).

CONCLUSION

La première conclusion qu'inspire le dossier que nous présentons est historique et porte sur l'équipement de la voie d'Italie en Gaule. L'opération archéologique de Montgenèvre confirme l'existence à cet endroit d'un complexe routier alpin juxtaposant un sanctuaire et un bâtiment d'accueil utilisé par ceux que la documentation épigraphique qualifie de *commeuntes*. Par les analogies planimétriques qu'il présente avec ceux des deux cols du Grand et du Petit-Saint-Bernard, ce bâtiment contribue à la reconnaissance d'un type de station routière qui diffère sensiblement de celles qui ont été identifiées, mais en nombre

réduit, le long des voies romaines (Leveau 2014a et dans ce dossier, *supra* p. 29-38). La contextualisation archéologique de cette fouille replaçant le bâtiment dans la proximité d'un sanctuaire nécessitait le réexamen de découvertes réalisées lors des aménagements dont le col avait fait l'objet. Du fait de son altitude, le col de Montgenèvre a occupé dans l'historiographie de la frontière entre la France et l'Italie une place encore plus importante que les deux cols du Grand et du Petit Saint-Bernard, ce dont témoigne l'obélisque élevé à l'époque napoléonienne. Cette place a eu un effet pervers sur l'historiographie de la voie du fait de l'importance du concept de « frontière naturelle » dans l'archéologie des territoires. Les archéologues qui y ont eu recours ont reporté sur les périodes anciennes un concept élaboré à l'époque des Lumières, dont on pensait qu'il permettrait de construire une frontière de paix mettant un terme aux guerres entre monarchies justifiées par la revendication de droits historiques. Les diplomates qui l'utilisèrent une première fois pour établir le tracé de la frontière des Pyrénées sous Louis XIV (Nordmann 1999) justifiaient leur démarche par un précédent romain qu'autorisaient les limites méridionales des provinces d'Aquitaine et de Narbonnaise (Leveau, Palet 2010), mais que dément la géographie des provinces alpines.

La seconde conclusion est historiographique. Le réexamen du dossier montre que des constructions mémorielles constituent un obstacle à une interprétation de données anciennes et nouvelles prenant en compte les apports récents de la recherche. L'histoire des franchissements des Alpes a donné lieu à une patrimonialisation du col [10] qui s'est exprimée dans l'érection de monuments dont le dernier avatar est, en 2013, une borne conçue à l'image d'un milliaire romain. La communauté de communes du Briançonnais l'a fait placer dans le centre du village ancien de Montgenèvre près de l'église bâtie sur le sanctuaire antique et en face du site identifié à un relais routier, dont l'emplacement aurait pu être celui de l'inscription conservée dans les réserves du musée départemental. Donnant des distances entre le col et Marseille et le plaçant sous le patronage d'Antonin, elle fait débuter la *via Domitia* au col de Montgenèvre (fig. 17). Dans la perspective d'une Europe abolissant les frontières, cette démarche, qui utilise un passé romain pour lui conférer le statut de « grande route internationale », renoue avec les reconstructions mémorielles de la traversée des Alpes par Hannibal et de l'épopée napoléonienne célébrée par l'obélisque. Toutes témoignent de ce que les légendes sont plus attirantes et plus faciles à raconter que la vérité à établir. Elles s'accommodent très bien de la dispersion des collections archéologiques.

10. Depuis les années 1990, le terme « patrimonialisation » s'est imposé en France dans la réflexion sur la conservation du patrimoine pour désigner le processus de qualification d'une entité matérielle (objet, monument, paysage) ou immatérielle comme un élément du patrimoine. Sa première utilisation est due à J.-M. Leniaud dans *L'Utopie française. Essais sur le patrimoine*, préface de Marc Fumaroli, éditions Mengès, Paris, 1992.